Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8170675
Centre d'intérêt: 60

Pelchat, Jacqueline B.

Le soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage au niveau secondaire : rapport / préparé par Jacqueline B. Pelchat, Conrad Barbeau, Françoise Chartier. -- [Québec] : Service de recherche et expérimentation pédagogique, 1980.
31 p. ; 27 cm. -- (Etudes et documents / Ministère de l'éducation du Québec. S.R.E.P.)

Code: 16-0129.

ISBN 2-550-00971-1

Cote Dewey: 371.9/P381s Cote LC: LC/4704

Descripteur(s): *Difficulté d'apprentissage *Aide pédagogique individuelle *Service d'aide individuelle aux étudiants *Matériel didactique *Rattrapage *Influence familiale *Influence socio-économique *Passage au secondaire *Secondaire (Niveau)

Identificateur(s) de sujet: *Soutien pédagogique

Le document a pour objet d'identifier le type de soutien pédagogique offert dans les écoles secondaires, de préciser la clientèle à laquelle il s'adresse, d'établir les principales différences entre ce type de soutien et celui offert en France, enfin de détecter les faiblesses et les besoins du système d'éducation en regard du soutien pédagogique.

Une enquête de type exploratoire a été réalisée en 1978-1979. Suite à un pré-test effectué dans deux écoles secondaires, deux séries de questionnaires ont été élaborées, l'une portant sur les difficultés temporaires d'apprentissage, l'autre sur les difficultés ponctuelles. Des entrevues à l'aide de ces questionnaires ont été réalisées avec le personnel de direction, les professionnels non enseignants et les enseignants de sept écoles secondaires. Les sujets suivants sont abordés: la structure organisationnelle de soutien, l'appui des parents, l'appui social, l'appui scolaire, les contraintes.

Le souci de répondre aux besoins de soutien des élèves se traduit par l'implantation de structures organisationnelles, soit les classes de récapitulation du primaire et les classes de consolidation pour les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage ainsi que des cours de récupération pour les élèves en difficultés ponctuelles. Des contraintes viennent affecter les résultats escomptés de telles structures: 1. Le passage automatique du primaire au secondaire et le peu de continuité entre les deux niveaux, 2. Le type de disponibilité offert par le personnel non enseignant et le manque de compétence des enseignants en enseignement correctif, 3. La rigidité de la convention collective. Des solutions sont esquissées.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170675

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation
Direction générale
du développement pédagogique

ÉTUDES ET DOCUMENTS

Collection: **S R E P**

LE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS TEMPORAIRES ET PONCTUELLES D'APPRENTISSAGE AU NIVEAU SECONDAIRE

Rapport

Service de recherche et
expérimentation pédagogique

16 – 0129

E D U Q 8170675

LE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE AUX ÉLÈVES EN DIFFICULTÉS TEMPORAIRES ET PONCTUELLES D'APPRENTISSAGE AU NIVEAU SECONDAIRE

Rapport

Document préparé par :

Jacqueline B. Pelchat, D.G.D.P.
Conrad Barbeau, A.D.P.
Françoise Chartier, A.D.P.

Service de recherche et
expérimentation pédagogique

PRODUCTION

Service de recherche et expérimentation pédagogique
Clément Thibert, directeur.

8081 – 0026 G

ISBN 2 – 550 – 00971 –1

Dépôt légal – deuxième trimestre 1980
Bibliothèque nationale du Québec.

LA SÉRIE "ÉTUDES ET DOCUMENTS"

Études et Documents est une série de publications du Service de Recherche et Expérimentation pédagogique (S.R.E.P.) de la Direction générale du Développement pédagogique dont le but est de diffuser de l'information sur les recherches en cours et leurs résultats. Un comité de rédaction de cinq (5) membres est responsable des orientations et de la planification des production de la série.

Trois collections composent la série "Études et Documents" :

la collection "Commissions scolaires"

la collection "S.R.E.P."

la collection "Hors-Série"

Collection "Commissions scolaires"

La collection "Commissions scolaires" se situe dans le cadre du Programme d'Aide à la Recherche dans les Commissions scolaires (P.A.R.C.) définir par la directive 16 – 02 – 02 du Recueil des règles de gestion des commissions scolaires. Le S.R.E.P. y publie un certain nombre de travaux et de rapports de recherche qui ont attiré son attention et dont les titres apparaissent dans la liste des publications de la série "Etudes et Documents"

Collection "S.R.E.P."

Cette collection se propose de familiariser le lecteur aux recherches menées ou coordonnées par les membres du Service de Recherche et Experimentation pédagogique.

Ainsi les travaux en cours, tels que l'enseignement des langues maternelles et secondes (amérindiennes, française et anglaise) sont susceptibles de paraître cette année.

Tous les dossiers qui s'inscrivent dans le mandat du Service de Recherche et Expérimentation pédagogique peuvent faire l'objet de publications.

Collection "Hors-Série"

Troisième volet de la série Études et Documents, la collection Hors-Série consacre ses pages à un vaste éventail de sujets reliés au monde de l'éducation. Moins sélective dans le choix de sa clientèle, cette collection s'adresse à des publics variés interessés, chacun à sa façon, à faire état d'une situation dont la prise de connaissance peut constituer une forme de contribution à la réflexion sur la pensée et le développement pédagogique contemporains.

Le textes publiés sont accompagnés d'une introduction au contexte réel dont ils s'inspirent. Les publications présentées dans cette collection peuvent conduire les lecteurs d'avis différents ou contraires à présenter à leur tour leurs divergences lors d'un prochain numéro.

Tous les textes sont présentés au comité de rédaction. Les manuscrits doivent être dactylographiés et présentés en deux (2) exemplaires. Les textes non publiés seront retournés à leurs auteurs.

Les documents publiés dans la série "ETUDES ET DOCUMENTS" se veulent des instruments de travail et de réflexion et ne sauraient être interprétés comme étant l'expression ou l'affirmation d'une politique du ministère de l'Education. Les opinions émises dans ces publications n'engagnent que les auteurs et non pas le ministère de l'Education.

Le Service de Recherche et
Expérimentation pédagogique

Toute correspondance est adressée à la : Secrétaire de rédaction
Etudes et Documents
Ministère de l'Education, S.R.E.P.
1035, De La Chevrotière, 10e étage
Québec (QUEBEC)
G1R 5A5

Distribution : Ministère de l'Education
Direction générale des Réseaux
a/s de Madame Evelyne Otis
1035, De La Chevrotière, 6e étage
Québec (QUEBEC)
G1R 5A5
Tél.: (418) 643 1440

REMERCIEMENTS

Nous remercions les directeurs et directeurs-adjoints des deux écoles choisies pour le pré-test et des sept écoles choisies pour la recherche ainsi que les enseignants et les professionnels non enseignants qui se sont prêtés volontiers à nos interviews.

Jacqueline B. Pelchat
Responsable du dossier de
coopération sur le soutien
pédagogique
Service de Recherche et
Expérimentation pédagogique

Table des matières

		Page
Introduction		1
- Historique		1
- Elaboration de la recherche		4
Chapitre I:	Les tendances	7
1.1	La structure organisationnelle de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage	7
1.2	L'appui familial	11
1.3	L'appui social	12
1.4	L'appui scolaire	14
1.5	Les contraintes	14
1.6	Les prospectives	17
Chapitre II:	Synthèse des besoins et hypothèses de solutions	18
2.1	La structure organisationnelle de soutien pédagogique	19
2.2	L'appui familial	20
2.3	L'appui social	21
2.4	L'appui scolaire	23
2.5	Les contraintes	24
Conclusion		29

Introduction

Cette recherche se situe dans le cadre d'un projet de coopération du Québec avec la France.

Historique

En novembre 1975, la Commission permanente[1] lançait le projet de développement d'un programme conjoint Québec-France portant sur la pédagogie de soutien aux élèves de niveau secondaire d'intelligence normale qui éprouvent des difficultés temporaires d'apprentissage. L'intérêt de la France, pays demandeur, pour ce projet était suscité par la réforme Haby qui, dans l'optique d'une plus grande démocratisation de l'enseignement, supprimait le système des filières (l'équivalent des voies allégée, régulière, enrichie) et réinstaurait le classement hétérogène. (1974)

La principale conséquence de ce changement majeur dans l'organisation de l'école fut le besoin d'aide supplémentaire pour les élèves plus faibles. En 1977, la politique de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage fut implantée dans tous les collèges d'enseignement secondaire (C.E.S.). Cette politique prévoyait trois heures de soutien pédagogique par semaine: une heure en français, une heure en mathématiques et une heure en langue vivante.

---

1) Organisme chargé d'étudier les projets de coopération.

Au moment où le projet de coopération fut lancé, la France en était à la phase d'expérimentation de formules de soutien pédagogique dans une vingtaine de C.E.S.

Au Québec, quelques écoles secondaires commençaient à adopter le classement hétérogène après avoir observé que plusieurs élèves de la voie régulière étaient presqu'automatiquement reclassés dans la voie allégée dès qu'ils subissaient des échecs et que ceux de la voie allégée se retrouvaient dans les cours spéciaux pour les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage pour la même raison. Le retour à la classe hétérogène posait également le problème de soutien pédagogique.

C'est donc la similitude des problèmes posés qui amena les deux communautés à échanger leurs réflexions et leurs expériences dans ce projet de coopération dont l'objectif initial fut le suivant:

> "Elaborer une stratégie de soutien qui permettrait la réduction de l'écart entre les performances scolaires des élèves quelle que soit leur origine socio-économique."

Cette stratégie de soutien devait alors inclure une définition d'une méthodologie de soutien et des bases d'une méthodologie de formation pour les enseignants en exercice ainsi que la production d'un matériel pédagogique adéquat.

Suite à une phase d'exploration menée pendant la première année, les deux chefs de projet constatèrent que le soutien pédagogique n'était pas expérimenté ou organisé de la même façon dans les deux milieux scolaires et que, conséquemment, il était difficile d'élaborer une stratégie commune. Ils s'entendirent alors pour redéfinir l'objectif initial de la façon suivante:

"Echantillonner un certain nombre d'expériences, les analyser, en ressortir les éléments communs et différents dans le but d'établir une problématique commune sur le soutien."

Après trois années d'opération (1975-76 à 1977-78), ce dossier de coopération, sous la responsabilité de la Direction générale de la Planification, fut remis à la Direction générale du Développement pédagogique pour sa dernière année d'opération. Le projet était d'une durée de quatre ans.

La synthèse faite au moment du transfert du dossier mit en évidence le peu d'informations sur l'organisation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage dans les écoles secondaires du Québec. En effet, la coopération Québec-France dans ce dossier avait surtout consisté en un échange d'enseignants et en un échantillonnage des expériences faites dans les écoles du Québec et les C.E.S. français. Les expériences relevées au Québec n'étaient cependant pas décrites et il était impossible de formuler la problématique du soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage. Devant cet état de fait, la question suivante se posait: "En l'absence d'une politique officielle de soutien, existe-t-il des structures organisationnelles de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage dans les écoles du Québec, et si oui, lesquelles?" Les expériences mentionnées dans les différents rapports semblaient souvent le résultat d'initiatives isolées de professeurs plutôt que celui d'une planification ou d'une organisation de l'école.

Il fut donc convenu avec la France que le projet 1978-79 consisterait, pour le Québec, en une recherche qui permettrait de rendre compte de la situation du soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage dans certaines écoles du Québec.

Elaboration de la recherche

La recherche envisagée est de type exploratoire; son objectif général vise à identifier les structures organisationnelles et les besoins de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage de niveau secondaire.

Un pré-test est réalisé à l'aide d'entrevues enregistrées et effectuées auprès de la direction d'école, des professionnels non enseignants et des enseignants de deux écoles polyvalentes. Il permet de constater qu'en l'absence d'une politique officielle, le soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage a sa place dans l'organisation de l'école. Cependant, ce soutien pédagogique ne répond pas à la même problématique ni à la même clientèle qu'en France où ce sont les élèves moyens-faibles faisant partie des classes régulières qui reçoivent du soutien. En effet, au Québec, il nous faut distinguer entre les élèves qui ont des difficultés temporaires et ceux qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage.

Difficulté temporaire d'apprentissage:

Blocage de nature pédagogique ou socio-affective important qui empêche l'élève de suivre sa classe régulière à temps complet et qui nécessite des cours propres à ses capacités et à son rythme d'apprentissage dans une "classe de transition".

Difficulté ponctuelle d'apprentissage:

Blocage pédagogique mineur et sporadique qui peut freiner le progrès continu de l'élève et nécessiter des heures additionnelles d'enseignement.

En plus de l'élément nouveau apporté par cette distinction entre les difficultés temporaires et les difficultés ponctuelles d'apprentissage, le pré-test nous confirme que l'appui consenti par la famille, la société et l'école aux valeurs culturelles, à la réussite scolaire et au soutien pédagogique, de même que les contraintes de divers ordres, sont des facteurs déterminants dans l'établissement et l'efficacité d'une structure organisationnelle de soutien.

Deux séries de questionnaires sont donc élaborées dans le but de poursuivre la recherche dans sept (7) écoles secondaires, l'une portant sur les difficultés temporaires d'apprentissage et l'autre, sur les difficultés ponctuelles d'apprentissage. Ces questionnaires s'adressent

- à la direction d'école;
- aux professionnels non enseignants;
- aux enseignants.

Cette recherche sur le soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage est le premier document à être élaboré sur ce sujet au ministère de l'Education du Québec. Les questions posées aux personnels de l'école sont donc "ouvertes" afin de leur permettre de décrire leurs interventions ou la structure organisationnelle de soutien de l'école, à la suite de quoi les éléments constants ou généraux d'une école à l'autre pourront être dégagés. Les questionnaires d'entrevue portent sur les sujets suivants:

a) la structure organisationnelle de soutien, ou les ressources offertes par l'école aux élèves qui font l'expérience répétée ou occasionnelle de l'échec;

b) l'appui des parents des élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage;

c) l'appui social;

d) l'appui scolaire;

e) les contraintes.

Sept écoles sont visitées et l'échantillonnage de ces écoles est basé sur les critères suivants:

- le répertoire des innovations pédagogiques du Service de recherche et expérimentation pédagogique (S.R.E.P.);

- les projets pédagogiques innovateurs ou rénovateurs: un aperçu de 1977;

- la répartition régionale (Montréal, Québec, Rimouski, Jonquière, Trois-Rivières);

- la dimension et les caractéristiques des écoles (école de Secondaire I, école secondaire de premier cycle, école à aires ouvertes);

- le dossier de la coopération Québec-France sur le soutien: les visites et les séjours d'échangistes dans les écoles où ils avaient été dirigés.

Chapitre I: Les tendances

Les entrevues réalisées ont été analysées et les résultats compilés.

Ce chapitre est consacré à l'exposé des tendances qui ont pu être dégagées à la suite de la compilation des différents éléments de la recherche, à savoir:

1. Les ressources humaines ou la structure organisationnelle de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage;
2. L'appui familial;
3. L'appui social;
4. L'appui scolaire;
5. Les contraintes;
6. Les prospectives.

1.1 La structure organisationnelle de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage

Avant d'aborder la structure organisationnelle de soutien proprement dite, il convient de rappeler les différences entre les élèves qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage et ceux qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage.

Les élèves qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage ont des retards pédagogiques accumulés au primaire ou souffrent de mésadaptation socio-affective. D'intelligence normale, ils ne reçoivent pas les cours spéciaux donnés aux élèves en difficulté

d'adaptation et d'apprentissage mais ils ont besoin d'une, et parfois de deux années de soutien pédagogique dans une classe autre que la classe régulière. Par la suite, la plus grande partie de ces élèves se retrouvent au professionnel court,[1] quelques-uns seulement réussissant à passer au cours de formation générale[2] ou de professionnel long.[3]

Les élèves qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage sont des élèves des cours de formation générale qui, à l'occasion de l'apprentissage d'une notion ou d'un ensemble de notions, ou à propos d'une matière ont besoin de cours, d'explications ou de travaux supplémentaires. Leurs difficultés sont passagères et ne nécessitent pas une intervention soutenue pendant un an ou deux.

D'une façon générale, le soutien pédagogique est davantage organisé pour les élèves de Secondaire I et Secondaire II qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage nécessitant une intervention de soutien d'une durée d'un ou deux ans pour pouvoir poursuivre leurs études après leur passage au secondaire.

La structure organisationnelle mise sur pied pour répondre aux besoins de ces élèves est constituée d'une classe et de services

---

1) enseignement professionnel court: ensemble de cours, généralement d'une durée de trois ans, qui commence à la deuxième année du secondaire et qui se termine normalement à la quatrième année du secondaire et dont la réussite peut préparer l'élève à l'exercice d'un métier ou d'une fonction de travail simple ou complexe.

2) formation générale: ensemble de cours dont la réussite habilite l'élève à poursuivre des études à un niveau ultérieur sans toutefois le préparer immédiatement à l'exercice d'une profession ou d'un métier.

3) enseignement professionnel long: ensemble de cours dont la réussite prépare l'élève à l'exercice d'un métier.

d'une ou de plusieurs catégories de professionnels non enseignants: conseiller en orientation, psychologue, orthopédagogue, travailleur social. Pour les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage, on retrouve deux types de ces structures organisationnelles:

1.1.1 - la classe de récapitulation du primaire;
1.1.2 - la classe de consolidation.

Dans les écoles, ces deux types de classe sont désignés par des vocables aussi divers que "classe d'appoint", "classe de pré-secondaire", "classe de Secondaire I réaménagé", "classe de recyclage", "classe de récupération", "centre de ressources".

1.1.1 La classe de récapitulation du primaire a pour objectif de revoir et d'approfondir les notions de base du primaire.

1.1.2 La classe de consolidation a pour objectif de voir le programme de Secondaire I et d'approfondir les matières de base (français et mathématiques) non assimilées au primaire, par des heures additionnelles d'enseignement.

Ces classes sont déjà constituées au moment de la rentrée scolaire et les élèves y ont été inscrits à la suite de l'évaluation effectuée pour assurer le passage des élèves du primaire au secondaire. Cette évaluation est basée sur le bulletin scolaire de l'élève et sur l'étude de cas réalisée par le comité de liaison créé pour assurer la continuité entre le primaire et le secondaire. Certaines écoles secondaire font également passer des tests de français et de mathématiques pour fins de dépistage des difficultés d'apprentissage et de classement d'élèves.

Quant aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage, on leur accorde peu de soutien au niveau de l'organisation de l'école. Il semble que la réponse à ce besoin soit laissée à l'initiative et à l'engagement personnel des professeurs qui, selon leur convention collective, peuvent choisir entre les trois activités suivantes pour compléter leur tâche d'enseignement: les cours de récupération, les activités étudiantes et les activités d'encadrement (art. 8.3.01). Cette lacune est plus prononcée au Secondaire III, IV et V où les cours de récupération sont presqu'inexistants en dehors de ceux offerts aux élèves de Secondaire V qui s'acheminent vers le niveau collégial et qui doivent réparer un échec avant d'y accéder.

Dans quelques écoles, cependant, des cours de récupération sont organisés pour les élèves qui le désirent. Ils ont lieu le midi ou l'après-midi, après les heures de cours. Ces cours ont pour objectif de prévenir des retards pédagogiques. Ce type de soutien est celui qui s'apparente le plus à celui qui est donné en France mais on le retrouve dans peu d'écoles.

Il y a également les "groupes-déversoirs" constitués d'élèves qui ont échoué un cours et à qui l'on fait reprendre ce cours pendant l'année scolaire et pendant les heures régulières de classe.

Le soutien pédagogique aux élèves qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage est donc peu répandu et comprend les cours de récupération et les groupes-déversoirs qui ont pour objectifs de prévenir des retards pédagogiques (cours de récupération hebdomadaires) ou de réparer un échec dans une matière donnée (après une étape, en cours d'année ou durant l'été).

1.2 L'appui familial

On entend par "appui familial" l'intérêt et l'initiative que les parents manifestent spontanément à l'égard du développement général et du rendement scolaire de leur enfant en communiquant avec les différents personnels de l'école et en adoptant à la maison un comportement qui assure l'efficacité de l'action de soutien entreprise par l'école.

D'après les témoignages recueillis, il appert que les parents des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage ne prennent pas l'initiative des démarches auprès de l'école pour remédier aux difficultés que connaît leur enfant. Par exemple, il est rare qu'après la remise du bulletin scolaire, les parents des élèves qui ont subi des échecs communiquent avec le professeur ou le titulaire ou quelqu'autre personnel de l'école pour s'enquérir de la portée et des motifs de l'échec de leur enfant ou pour demander une aide supplémentaire. A cet égard, le comportement des parents, en France, est très différent. En effet, ils communiquent avec l'école dès l'apparition de difficultés d'apprentissage chez leur enfant afin de lui obtenir du soutien pédagogique.

Au Québec, c'est l'école qui se fait un devoir de communiquer avec l'ensemble des parents des élèves de l'école par l'envoi du bulletin scolaire, la transmission pour signature de copies de travaux scolaires, les appels téléphoniques en cas d'absence ou de difficultés de comportement ou de rendement de l'élève, les rencontres organisées après la remise du bulletin scolaire.

Même si la participation des parents se révèle satisfaisante dans l'ensemble, celle des parents des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage est plus faible, plus difficile à obtenir. Dans certains cas, l'école va jusqu'à convoquer ces parents à des entrevues pour les informer, les sensibiliser aux difficultés de leur enfant et leur demander leur collaboration.

Le manque de participation et de collaboration des parents des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage est dû à des raisons telles que la honte d'avoir un enfant qui échoue, la peur d'être jugé négativement par l'école, le peu d'intérêt pour les études, les problèmes familiaux et la démission devant les responsabilités.

1.3 L'appui social

On entend par "appui social" la stimulation et l'effet d'entraînement que peut avoir le milieu social sur l'élève et comment il peut l'encourager et le motiver à l'étude et au travail scolaire. La valorisation des études et de la réussite scolaire aussi bien que la tolérance ou une attitude positive devant les élèves qui éprouvent des difficultés temporaires d'apprentissage sont des facteurs qui peuvent influencer l'élève et l'amener à faire des efforts supplémentaires et soutenus ou, au contraire, à abandonner l'école ou à la considérer comme inutile et inintéressante. Ainsi, la catégorie sociale à laquelle appartient la famille de l'élève, les modes ou préjugés adoptés par un contexte social ainsi que l'intérêt que manifestent les organismes socio-économiques pour l'école et les études ont un effet direct sur la réussite ou l'échec scolaire des élèves.

Dans plusieurs écoles, des constats ont été réalisés à l'effet qu'il existe une corrélation positive entre la réussite scolaire et l'origine socio-économique de l'élève. En effet, un fort pourcentage des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage proviennent d'un milieu défavorisé, d'une zone grise, d'une famille mono-parentale, d'un milieu familial perturbé ou peu scolarisé. Cet aspect n'est pas particulier au Québec. En France, la même corrélation existe entre les élèves qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage et qui viennent d'un milieu social défavorisé. D'ailleurs, l'objectif initial du projet de coopération sur le soutien pédagogique reflétait ce problème. En effet, il s'agissait d'élaborer une stratégie de soutien qui réduirait l'écart des performances scolaires des élèves "quelle que soit leur origine socio-économique".

On remarque également que le pourcentage d'élèves en difficultés temporaires d'apprentissage est moins élevé dans les écoles qui desservent un territoire où les valeurs culturelles et la réussite scolaire sont valorisées. Cependant, dans ces écoles, les élèves qui ont des difficultés temporaires ou qui ont un rendement scolaire faible vivent plus dramatiquement leurs échecs et le fait qu'ils doivent se diriger vers le professionnel court.

Dans certains milieux, les préjugés à l'égard des élèves qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage sont plutôt vivaces mais, dans l'ensemble, ces élèves sont de moins en moins mal vus par les autres élèves ou par les professeurs.

Quant aux organismes socio-économiques, ils ne s'impliquent pas dans la valorisation de l'école, et l'école sollicite rarement leur collaboration.

1.4 L'appui scolaire

On entend par "appui scolaire" l'atmosphère, l'encouragement à l'étude qui se dégage de l'organisation de l'école et des relations qu'entretiennent les personnels de l'école avec les élèves qui ont des difficultés temporaires d'apprentissage.

Au Québec, à cause de la dimension des écoles et de la complexité de leur organisation, l'encadrement est souvent considéré par le personnel de l'école comme une forme de soutien pédagogique parce que, dans la pratique, on a observé une corrélation entre un bon encadrement et de meilleurs résultats scolaires ainsi qu'un taux moins élevé d'absentéisme.

Pour des fins d'encadrement de l'élève, plusieurs écoles ont adopté la structure par niveau, remplaçant ainsi la structure par département ou par matière. Cette structure par niveau permet aux enseignants d'un même élève ou d'un même groupe d'élèves de se rencontrer plus facilement, de faire des études de cas d'élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage et d'assurer un suivi pédagogique. Les diverses modalités d'encadrement sont le tutorat, le titulariat, les professeurs-conseils et les familles.

1.5 Les contraintes

Certaines contraintes empêchent de répondre adéquatement aux besoins des élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage, contribuant ainsi à accentuer ou à développer leurs difficultés:

1.5.1 Au moment du passage de l'élève du primaire au secondaire, le bulletin fourni par l'école primaire n'est pas toujours significatif.

1.5.2 La diversité des méthodes et des programmes au primaire est si grande que le niveau de connaissances des élèves à leur sortie du primaire est très inégal. Lorsque l'élève arrive au secondaire, il a souvent besoin de soutien pédagogique et il échoue s'il n'en reçoit pas.

1.5.3 Le comité de liaison est un outil servant la commission scolaire plutôt que l'élève et l'école, surtout lorsqu'il n'est pas composé des personnels habilités à procéder à l'évaluation complète des dossiers des élèves.

1.5.4 Deux types de pressions s'exercent sur les personnels chargés de l'évaluation des dossiers des élèves du primaire qui doivent passer au secondaire. Le premier vise à garder le plus grand nombre d'élèves au primaire, tandis que le second vise à en récupérer le plus grand nombre au secondaire. Les deux ont pour objectif de maintenir des effectifs à chacun des niveaux.

1.5.5 Il n'y a pas de guides pédagogiques adaptés aux classes de récapitulation du primaire, ni aux classes de consolidation.

1.5.6 Les attentes des élèves et des enseignants en rapport avec la nature et la quantité des services des professionnels non enseignants ne sont pas comblées.

1.5.7 Le manque d'habileté, chez le personnel enseignant, à diagnostiquer les difficultés d'apprentissage et à y remédier d'une façon efficace dans un processus d'intégration compromet le soutien. On note aussi l'absence de matériel didactique adéquat.

Plusieurs contraintes sont rattachées à l'application de la convention collective:

1.5.8 Le nombre de périodes allouées à l'enseignement de chaque matière ne correspond pas toujours aux besoins de l'élève (art. 8.3.02 - 8.3.04)

1.5.9 Le temps moyen en périodes consacré à l'enseignement par l'ensemble des enseignants est trop strict et ne permet pas d'adapter les besoins des élèves au temps disponible (8.3.03)

1.5.10 Le fait qu'il n'y ait pas de ratio maître-élèves particulier pour les classes d'élèves qui ont besoin de récupération, mais sans être classés comme des élèves de l'adaptation scolaire, empêche souvent d'organiser ces classes. Par contre, il y a le dénombrement flottant. (8.4.03)

1.5.11 Comme il n'y a pas de champ protégé pour l'enseignement aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage, il s'ensuit que lorsqu'il y a mise en disponibilité pour surplus de personnel, certains enseignants sont affectés à ces classes sans motivation et sans

formation adéquate en enseignement correctif. Par conséquent, il y a une grande mobilité d'enseignants au niveau de ces groupes ce qui ne favorise pas l'acquisition d'expérience chez ces enseignants et contribue à développer un sentiment d'insécurité chez les élèves. (art. 5.6.04 et 5.6.07)

1.6 Les prospectives

Le cadre administratif dans lequel doivent évoluer les écoles ne permet pas, du moins à l'intérieur de l'école, de planifier des projets de soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage pour lesquels les décisions d'ordre administratif et budgétaire se prennent par des instances supérieures. Néanmoins, les écoles ont l'intention de maintenir les formules de soutien qu'elles ont déjà mises sur pied, ou dans certains cas, de les améliorer, soit en perfectionnant leur système d'encadrement, soit en procédant à une intégration progressive des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage dans les cours réguliers. Enfin, dans certaines écoles, le personnel se préoccupe de plus en plus de rechercher et d'expérimenter des méthodes d'enseignement et du matériel didactique adaptés aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage.

Chapitre II: Synthèse des besoins et hypothèses de solutions

Au Québec, au moment de la recherche (1978-79), il n'y a pas de politique officielle de soutien pédagogique implantée comme en France. Il y a, cependant, des formes de soutien pédagogique accordé aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage, mais la clientèle touchée par ce soutien diffère de celle à qui est consacré le soutien en France, les moyens-faibles. En effet, au Québec, on peut dire que les moyens-faibles reçoivent peu de soutien par le biais des cours de récupération qui sont peu répandus. En revanche, les élèves faibles en reçoivent par le biais des classes de récupération du primaire ou des classes de consolidation élargies par des services de professionnels non enseignants: conseiller en orientation, psychologue, travailleur social, orthopédagogue.

Même si les structures organisationnelles de soutien ont été regroupées en deux types de classe pour des fins d'exposé, il n'en reste pas moins que chaque structure de soutien est propre à chaque école et qu'elle correspond à sa personnalité et aux ressources dont elle dispose à même les enveloppes budgétaires mises à la disposition des commissions scolaires par le ministère de l'Education. Enfin, notons que les professionnels non enseignants tiennent beaucoup plus de place au Québec qu'en France dans la stratégie de soutien et que "l'approche humaine" est souvent plus développée que la didactique ou la pédagogie curative.

Après avoir décrit les tendances concernant les structures organisationnelles de soutien, les appuis familial, social et scolaire

ainsi que les contraintes et prospectives, nous rendons compte dans ce chapitre-ci des besoins qui ont surgi à l'analyse des différents éléments du dossier et nous proposons des solutions à ces besoins. Ces solutions tiennent compte des budgets actuels et ne nécessitent pas d'augmentation des coûts.

2.1 La structure organisationnelle de soutien pédagogique

Résumé — Il existe une préoccupation chez l'ensemble des personnels des écoles visitées à l'effet de répondre aux besoins de soutien des élèves qui font l'expérience répétée de l'échec, et à ceux des élèves qui n'ont pas assimilé certaines notions dans une matière donnée, notamment dans une matière de base (français ou mathématiques). Cette préoccupation se traduit par l'implantation de structures organisationnelles de soutien, soit les classes de récapitulation du primaire et les classes de consolidation pour les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage, et des cours de récupération pour les élèves en difficultés ponctuelles d'apprentissage.

Besoin — Le besoin d'une structure organisationnelle de soutien pédagogique adaptée aux besoins de chaque école est manifeste.

Solutions — Le ministère de l'Education doit continuer à favoriser, là où elles existent, les structures organisationnelles de soutien et susciter leur organisation là où elles n'existent pas. Les moyens pour y arriver pourraient être les suivants:

- la diffusion des modèles et des innovations en soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage;

- un encouragement formel et officiel, par l'envoi d'une directive ou d'une circulaire, à l'innovation, au maintien et au développement de structures organisationnelles de soutien pédagogique.

Pour les élèves qui ont des difficultés ponctuelles d'apprentissage:

- inciter les commissions scolaires à exploiter au maximum les articles de la convention collective qui permettent d'affecter les enseignants à des périodes de récupération à tous les degrés du secondaire;

- envisager la possibilité d'affecter les enseignants mis en disponibilité, à la suite d'un surplus de personnel, à des périodes de récupération.

2.2 L'appui familial

Résumé — Les parents des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage ne prennent pas l'initiative des rencontres auprès du personnel de l'école. Ils ne collaborent pas suffisamment avec eux et ne donnent pas à la maison la suite adéquate à l'action pédagogique entreprise à l'école.

Besoin — L'appui, la collaboration des parents est nécessaire pour assurer l'efficacité du soutien pédagogique que l'école offre aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage.

Solutions La commission scolaire et l'école doivent mettre de l'avant des mécanismes de communication systématiques avec les parents des élèves en difficultés temporaires d'apprentissage dans le but de les sensibiliser à la situation de leur enfant. On pourra privilégier entre autres:

- l'envoi systématique de rapports mensuels aux parents;
- une information soutenue (appels téléphoniques, lettres circulaires, envoi du plan d'études hebdomadaire ou mensuel);
- des rencontres avec les parents lorsqu'il y a des problèmes d'absentéisme ou des changements à effectuer dans le classement de l'élève;
- la disponibilité du personnel pour donner des explications aux parents, en dehors des heures de classe, sur la situation et les difficultés de leur enfant;
- l'organisation de sessions intensives d'information, de sensibilisation, de mise en relief de l'importance du rôle des parents dans l'amélioration des apprentissages de leur enfant en vue de leur permettre d'adopter un comportement plus adéquat ou plus efficace;
- l'organisation des réunions de parents dans les paroisses, c'est-à-dire le plus près possible des milieux, surtout pour les écoles qui desservent un grand territoire.

2.3 L'appui social

Résumé Un milieu social qui valorise les études et la réussite scolaire a un effet de stimulation sur les élèves. On note également une corrélation positive entre l'origine socio-économique de l'élève et sa réussite scolaire.

Ainsi, il existe une corrélation positive entre le fait d'éprouver des difficultés temporaires d'apprentissage et celui de venir d'un milieu défavorisé, d'une zone grise, d'une famille mono-parentale, perturbée ou peu scolarisée.

Besoin

L'appui social est nécessaire pour maximiser les effets de soutien pédagogique accordé aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage.

Solutions

A même les ressources disponibles pour les secteurs défavorisés, comme les projets-pilotes, les écoles de ces secteurs doivent organiser des périodes d'études à l'école pour les élève qui le veulent ou qui sont dans l'impossibilité d'étudier à la maison.

La commission scolaire et l'école doivent inviter les organismes du territoire qu'elles desservent à s'impliquer davantage dans la vie de l'école en stimulant particulièrement les élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage par des concours, des compétitions, des activités propres à encourager ces élèves au travail et à la réussite scolaires.

L'école doit s'efforcer d'utiliser les divers médias d'information disponibles dans le milieu (journal local, radio locale, télévision communautaire ou locale) pour sensibiliser la population et les parents aux besoins d'encouragement et de stimulation des élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage, aux idéaux et aux valeurs véhiculées par l'école, et aux liens existant entre les intérêts de l'école et ceux des élèves et des parents.

2.4 L'appui scolaire

Résumé L'adoption de la structure par niveau dans l'organisation de l'école a un effet positif sur les élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage car elle facilite les études de cas, les interventions de soutien, le suivi pédagogique et permet un éventail de formules d'encadrement avantageuses pour les élèves en difficultés.

Besoin Les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage ont besoin, plus que les autres élèves, d'un encadrement qui leur assure l'attention et le suivi des personnels de l'école, particulièrement de leurs professeurs et de leur tuteur.

Solutions Le personnel concerné du ministère de l'Education qui entre en contact ou en relation avec le personnel des commissions scolaires doit favoriser et susciter une structure organisationnelle de l'école par niveau afin de permettre un développement accéléré du soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

Au niveau de chaque école, les membres de la direction affectés à un ou à plusieurs niveaux doivent se préoccuper du soutien pédagogique aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

Dans chaque école, les formules de tutorat et de titulariat doivent être favorisées et développées dans le but de faciliter le dépistage et le soutien aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

La commission scolaire et l'école doivent favoriser l'utilisation des journées de planification pour l'étude des cas d'élèves en difficultés temporaires ou ponctuelles par l'équipe de niveau. Cette étude aura pour effet secondaire de sensibiliser les enseignants à une meilleure compréhension et approche de ces élèves.

2.5 Les contraintes

Les contraintes sont de trois ordres. Elles concernent le passage automatique du primaire au secondaire et la diversité des méthodes d'enseignement, la disponibilité et la compétence des personnels de l'école, et la convention collective.

Résumé

2.5.1 Le passage automatique du primaire au secondaire, la diversité des méthodes d'enseignement et le peu de continuité entre les programmes compromettent la carrière scolaire de l'élève et accroissent les besoins de soutien au secondaire;

2.5.2 Le type de disponibilité offert par le personnel non enseignant, le manque de compétence des enseignants en enseignement correctif, l'absence de matériel didactique rendent peu efficaces les structures organisationnelles mises sur pied pour offrir du soutien pédagogique aux élèves;

2.5.3 Les articles de la convention collective concernant les ratios maître-élèves et le nombre de périodes d'enseignement sont trop rigides et ne font pas de place aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage.

Besoins

2.5.1.1 Beaucoup d'élèves auraient besoin, dès le primaire, de soutien pédagogique;

2.5.1.2 La continuité entre les programmes du primaire et entre les programmes du primaire et du secondaire, ainsi qu'une plus grande homogénéité dans les méthodes d'enseignement, au primaire, s'avèrent un impératif au plan de la possibilité de la réussite scolaire de l'élève;

2.5.1.3 Une évaluation complète et systématique de l'élève du primaire qui passe au secondaire est nécessaire car elle doit permettre de diagnostiquer ses difficultés et d'y remédier dès son arrivée au secondaire.

2.5.2.1 Il est nécessaire que la tâche des professionnels non enseignants soit davantage définie en fonction de l'aide à accorder aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage;

2.5.2.2 Il est nécessaire que les enseignants développent leur capacité de diagnostiquer les difficultés des élèves et d'y apporter les correctifs adéquats;

2.5.2.3 Il existe un besoin de guides pédagogiques adaptés aux caractéristiques des élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

2.5.3.1 Une plus grande souplesse dans la convention collective concernant le ratio maître-élèves et un champ protégé pour les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage s'avèrent des besoins.

Solutions

2.5.1.1.1 Le ministère de l'Education doit commander une recherche sur l'état et les besoins de soutien pédagogique (didactique et organisationnel) au niveau primaire, dans les matières de base;

2.5.1.2.1 Le problème de la continuité dans les programmes à l'intérieur du primaire et entre le primaire et le secondaire est en voie de solution avec la publication des nouveaux programmes. Les guides pédagogiques qui les accompagnent doivent cependant prévoir des approches pédagogiques plus uniformes afin de faciliter le transfert de l'élève d'une région ou d'une école à l'autre;

2.5.1.3.1 Chaque commission scolaire doit voir à ce que chacune de ses écoles élabore et remplisse le bulletin scolaire de l'élève en respectant le contenu minimal prescrit par le Ministère;

2.5.1.3.2 Un minimum d'informations sur chaque élève qui éprouve des difficultés temporaires d'apprentissage et qui a déjà fait l'objet d'une évaluation doit être remis au personnel de l'école secondaire qui reçoit cet élève;

2.5.1.3.3 Le comité de liaison doit assurer des mécanismes qui permettent au personnel de l'école secondaire de mieux connaître la clientèle qu'il recevra afin que les élèves qui connaissent des difficultés temporaires ou ponctuelles d'apprentissage se voient offrir les services adéquats dès leur arrivée à l'école secondaire.

2.5.2.1.1 La commission scolaire, par l'intermédiaire de son service aux étudiants, doit voir à ce que le personnel non enseignant soit mandaté pour fournir une aide spécifique aux élèves en difficultés temporaires d'apprentissage;

2.5.2.2.1 Les programmes de formation initiale des maîtres doivent prévoir des cours obligatoires de didactique dans les matières de base (français et mathématiques), et une révision de ces programmes là où ils existent dans le but de les mieux adapter. Ils doivent prévoir aussi des cours obligatoires de mesure et d'évaluation et d'enseignement correctif;

2.5.2.2.2 Des cours de perfectionnement doivent être organisés sur ces mêmes sujets pour les enseignants en exercice;

2.5.2.3.1 Le ministère de l'Education doit prévoir, dans les guides pédagogiques, des méthodes de diagnostic et des activités pédagogiques pouvant aider l'enseignant à corriger les difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

Conclusion

Bien que modeste, cette recherche nous a permis d'identifier le type de soutien pédagogique offert dans des écoles secondaires du Québec, de préciser la clientèle à laquelle il s'adresse, d'établir les principales différences de ce soutien avec celui offert en France et de détecter les faiblesses et les besoins de notre système d'éducation en regard du soutien pédagogique.

En novembre 1978, le ministre de l'Education rendait publique la politique de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dont les éléments majeurs ont été repris dans "L'Ecole québécoise, énoncé de politique et plan d'action". Cette politique touche une clientèle beaucoup plus large et diversifiée que "les élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage" qui ont fait l'objet de notre étude mais il nous semble intéressant de relever quelques passages de "L'Ecole québécoise" car ils rendent encore plus pertinent l'intérêt dont les élèves en difficultés temporaires d'apprentissage devraient faire l'objet:

- "depuis ces dernières années, l'augmentation du nombre d'élèves dits "en difficulté" est surtout reliée à l'augmentation rapide du nombre d'élèves dits "en trouble d'apprentissage". (p. 60)

- "C'est ainsi que pour l'année scolaire 1978-79, les difficultés de l'apprentissage scolaire constituent plus de 60% de toutes les inadaptations scolaires." (p. 61)

Or, très souvent, les élèves débiles légers et les élèves d'intelligence normale mais qui ont des troubles d'apprentissage se retrouvent dans la même classe, ce qui facilite peut-être l'administration de l'école mais ce qui ne favorise guère l'intégration de l'élève d'intelligence normale dans un groupe régulier.

La plupart des écoles visitées ont semblé se préoccuper de ce phénomène en mettant sur pied des classes de récapitulation du primaire ou des classes de consolidation dans le but de permettre aux élèves d'intelligence normale mais éprouvant des difficultés d'apprentissage de poursuivre éventuellement leurs études secondaires dans le cours de formation générale ou de professionnel long.

Il serait peut-être bon de rappeler les quatre niveaux du "système en cascade" proposé par le rapport Copex[1], niveaux qui s'appliquent aux élèves d'intelligence normale qui ont des difficultés d'apprentissage.

Niveau 1: cours régulier avec l'instituteur, premier responsable de la prévention, du dépistage, de l'évaluation et de la correction des difficultés mineures de l'élève.

Niveau 2: cours régulier avec service ressource à l'instituteur (soutien pédagogique et consultation à l'instituteur).

Niveau 3: cours régulier avec service ressource à l'instituteur (consultation de professionnels) et à l'élève (intervention des professionnels).

---

1) Gouvernement du Québec, ministère de l'Education, L'éducation de l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage au Québec. Rapport du COPEX. Québec, Service général des communications du M.E.Q., 1976, p. 545.

Niveau 4: cours réguliers avec participation de l'élève à une classe ressource (classe où des professionnels font des interventions auprès d'élèves qui ont des difficultés ponctuelles ou temporaires dans certaines matières).

Ces quatre niveaux concernent tout autant la prévention que la correction des troubles d'apprentissage. Dans les écoles visitées, c'est au niveau de la prévention des difficultés graves ou temporaires d'apprentissage que les interventions sont plus faibles car on y organise peu de cours de récupération.
Plusieurs des personnes interrogées nous ont également dit que les élèves qui avaient des difficultés d'apprentissage dès leur arrivée au secondaire n'avaient bénéficié d'aucun soutien pédagogique au primaire, ce qui nous amène d'ailleurs à recommander une recherche sur l'état et les besoins de soutien pédagogique au primaire afin de préciser les dispositions à adopter à ce niveau.

Rappelons encore "L'Ecole québécoise":

> "Des avis du Conseil supérieur de l'Education et des mémoires reçus au cours de la consultation sur le "Livre vert" ont mis en relief la responsabilité de l'école à l'égard du phénomène de l'inadaptation scolaire, et plus particulièrement, face aux difficultés d'apprentissage. Ces avis et ces commentaires soulignent que des redressements s'imposent dans les attitudes et dans l'organisation des services. Cette préoccupation vient du fait que la grande majorité des élèves reconnus "en difficulté" rencontrent simplement des difficultés d'apprentissage scolaire, souvent mineures." (p. 62)

Notre rapport de recherche propose un certain nombre de solutions dans le but d'amener des changements et des redressements dans l'attitude et l'organisation des services aux élèves en difficultés temporaires et ponctuelles d'apprentissage.

LISTE DES DOCUMENTS DÉJÀ PUBLIÉS DANS LA SÉRIE "ÉTUDES ET DOCUMENTS"

Numéro de publication	Titre du document
16-0100	Conseils pratiques à ceux qui étudient les langues étrangères. 1975-11-19.
16-0101	L'année scolaire segmentée. 1975-12-22
16-0102	Les tendances actuelles dans l'enseignement des langues. 1975-01-22
16-0103	Rapport sur le problème de la continuité entre les niveaux élémentaires et secondaires. 1975-04-15.
16-0104	L'évaluation institutionnelle – Evaluation de la question. 1977-03-22
16-0105	L'éducation sexuelle et contexte scolaire – [illegible] de la question. 1976-09-03
16-0106-01	Etude sur le langage des enfants 1978-04-14
16-0106-02	Etude sur l'apprentissage de la lecture "A" 1978-04-14
16-0106-03	Etude sur l'apprentissage de la lecture "B". 1978-04-14
16-0106-04	Documentation sur l'apprentissage du langage 1978-04-14
16-0106-05	Les deux pôles de la pédagogie américaine de la lecture à l'école primaire. 1978-04-14
16-0106-06	Aspects généraux de la pédagogie de l'orthographe. 1978-04-14
16-0108	Exercices poétiques II – Initiation à la poésie au secondaire 1979-02-16

Numéro de publication	Titre du document
16-0109	Initiation au conte. 1979-06-04
16-0110	L'univers scolaire des Montagnais. 1976-09-28
16-0111	Rapport sur l'analyse du contenu des projets d'équipements présentés en 74/75 pour l'enseignement du français au niveau élémentaire. 1976-09-07
16-0112	Rapports sur les activités des conseillers pédagogiques en langue seconde. 1977-02-18
16-0113	Rapport d'analyse de l'enquête sur la pédagogie du français au Québec. 1977-11-16
16-0114	Description de la situation de l'enseignement des langues secondes, anglais langue seconde et français langue seconde, telle que parçue par les commissions scolaires. 1977-12-01
16-0115	Analyse du projet CPL, (conseillers pédagogiques en langues secondes). 1978-02-15
16-0116	Recherche et expérimentation dans les commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 1977-1978. 1978-04-13
16-0117	Enseignement primaire et secondaire. Indices de développement psychologique. Adresses au comité d'étude sur l'education physique et le sport. 1979-01-24
16-0118	L'impact et l'utilité de formation sur le développement et le comportement de l'élève du premier cycle du secondaire. 1978-09-18

Numéro de publication	Collection	Titre du document
16-0119	Commissions scolaires	L'Ecole recherche Jonathan, un projet éducatif particulier (74-39). 1979-01-16
16-0120	Commissions scolaires	Recherche, expérimentation et innovation dans les commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 1978-1979. 1979-06-18
16-0121	Hors-série	Vire-Vie, évaluation du projet. 1979-02-06
16-0122	Commissions scolaires	Les programmes d'immersion en français du bureau des écoles protestantes du Grand Montréal. 1979-02-16
16-0123	Commissions scolaires	Recherche, expérimentation en arts dans les commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 1978-1979. 1979-02-22
16-0124	S.R.E.P.	Les amérindiens et les Inuit du Québec, des stéréotypes à la réalité. Orientation bibliographique à l'usage des enseignants du primaire. 1979-07-24
16-0125	S.R.E.P.	Les fonctions de la communication au coeur d'une didactique renouvelée de la langue maternelle 1979-10-25

Achevé d'imprimer à
Québec en juin 1980, sur
les presses du Service des impressions en régie
du Bureau de l'Éditeur officiel
du Québec

Éditeur officiel
du Québec
**Service des
impressions
en régie**

Juin 1980